

Février 2016
Numéro 2

Bulletin VSP

Qu'est-ce que la veille sanitaire provinciale sur le SRRP ?

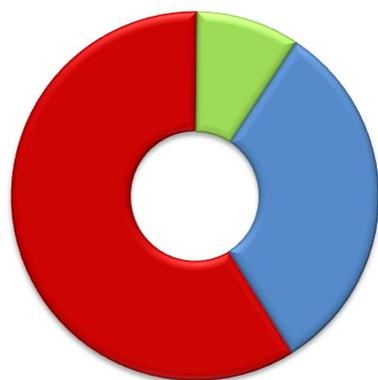
La veille sanitaire provinciale (VSP) est une approche structurée permettant de faciliter la collecte, la compilation et l'analyse systématique des données, avec diffusion rapide de l'information, aux personnes impliquées dans les démarches de contrôle du syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP).

Vous trouverez les instructions pour l'adhésion à la VSP dans [le premier numéro du Bulletin VSP](#).

Bilan des inscriptions

En date du 15 février 2016, 41 % des 2 786 lieux porcins du Québec participent à la VSP. De ce nombre, 9 % des lieux se sont inscrits selon l'option de partage « Éleveur » alors que les 32 % restants ont choisi de partager le statut sanitaire selon l'option « Vétérinaire ».

Inscription des lieux de production au Québec



Option « Éleveur »
255 lieux (9 %)

Option « Vétérinaire »
886 lieux (32 %)

Non inscrits VSP
1 609 lieux (59 %)

Portrait sanitaire des lieux inscrits à la VSP

Depuis quelques mois, les vétérinaires impliqués dans le secteur porcin ont été mis à contribution afin de mettre à jour le statut sanitaire au regard du SRRP de tous les lieux inscrits à la VSP. La situation actuelle nous permet de répartir les statuts reçus selon le tableau suivant :

Statut par rapport au SRRP	Pourcentage de lieux
Négatif	12 %
Présumé négatif	9 %
Positif, souche vaccinale	41 %
Positif, souche sauvage et vaccinale	20 %
Positif, souche sauvage	18 %
Total général	100 %

Les efforts pour obtenir le statut sanitaire se poursuivent cet hiver.

Rabais postal sur le séquençage du SRRP

Il ne vous reste plus que quelques jours pour nous faire parvenir votre demande de rabais postal pour les séquences réalisées entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2015**. Les demandes doivent nous parvenir au plus tard le **29 février 2016**. Les paiements seront effectués en mars 2016. Nous vous rappelons que l'offre pour l'année 2015 est réservée aux propriétaires des lieux inscrits à la VSP qui possèdent une maternité sur le lieu de production.

Pour obtenir un formulaire de réclamation, faites-nous parvenir un courriel à info.VSP@cdpq.ca.

ANNONCE

Rabais postal pour le séquençage reconduit en 2016

Les Éleveurs de porcs du Québec sont fiers de vous annoncer que le programme de remboursement des séquences se poursuivra **jusqu'au 31 décembre 2016**. Les modalités pour avoir droit au rabais postal sont les suivantes :

- Le lieu de production doit être **obligatoirement** inscrit à la VSP auprès des Éleveurs de porcs du Québec;
- La séquence doit être réalisée entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2016**;
- Une seule séquence par lieu de production sera remboursée, peu importe le type de production sur le lieu (maternité, pouponnière ou engraissement);
- Un montant de 175 \$ par séquence sera remboursé sous présentation du rabais postal dûment rempli jusqu'à concurrence de trois séquences par siège social;
- Le remboursement des séquences sera effectué par le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ).

Promotion de la VSP

Le 21 janvier dernier, une Journée provinciale sur le SRRP, organisée par le Réseau Santé Montérégie, s'est tenue à l'Hôtel Le Dauphin de Drummondville. Lors de cette rencontre, l'état d'avancement des travaux du Réseau et certains des outils mis en place pour aider les entreprises porcines à se protéger contre le syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP) ont été présentés aux 93 personnes participantes.

Des activités de promotion peuvent être organisées dans votre région.

Pour connaître les modalités d'obtention de l'aide financière, écrivez-nous à info.VSP@cdpq.ca ou contactez Sonia Goulet au 418 650-2440, poste 4367.

L'équipe VSP du **CDPQ**
Tous droits réservés, 2016
Dépôts légaux-BAC, BANQ
ISSN 2369-954X

Vous avez des questions sur l'adhésion à la VSP, le fonctionnement des Dropbox ou tout autre sujet ?
Écrivez-nous à : info.VSP@cdpq.ca.

Tests SRRP ELISA et PCR à tarif réduit Modification au programme

En 2015, le Laboratoire d'expertises en pathologie animale du Québec (LEPAQ) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a offert des tests à tarif réduit aux propriétaires des animaux des lieux de production inscrits à la VSP. La partie des coûts qui devait être assumée par l'éleveur représentait environ 50 % du coût total.

Pour 2016, le programme a été révisé et nous sommes heureux de vous annoncer que la portion devant être assumée par le producteur sera payée par les Éleveurs de porcs du Québec.

Les quantités de tests sont limitées et certaines conditions s'appliquent :

- Une seule demande par lieu de production inscrit à la VSP auprès des Éleveurs de porcs du Québec sera acceptée (nombre et type de tests à valider avec votre vétérinaire);
- Le demandeur doit utiliser le formulaire créé pour les besoins du programme (formulaire disponible par l'intermédiaire de votre vétérinaire ou à l'adresse courriel suivante info.VSP@cdpq.ca);
- Les tests à tarif réduit du MAPAQ seront facturés directement aux Éleveurs de porcs du Québec. Le producteur n'aura pas de frais directs à assumer. Le suivi sera effectué par le CDPQ;
- Les résultats seront transférés uniquement au vétérinaire chargé du suivi du lieu d'où provient la demande.

